



SNUipp-FSU 23

Déclaration liminaire à la CAPD du 13 octobre 2014



SNUipp-FSU 23

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Lors des CTSD et CAPD de rentrée, nous avons évoqué les conditions de rentrée difficiles tant au niveau de la gestion des moyens que de la gestion des personnels. A la fin de cette première période, nous ne pouvons que constater que tout ce que nous avons pu signaler ne fait que se confirmer.

Qu'en est-il des interventions des personnels des RASED en ce début d'année ? Dans de trop nombreuses écoles, les enseignants effectuent des demandes d'aide qui sont laissées sans suite, faute de budget abondé dans les enveloppes des RASED. En fin d'année dernière des prises en charge ont dû être stoppées toujours à cause de ce budget. Des suivis mis en place depuis longtemps, acceptés par les parents, ont dû être arrêtés. Et ce sont les personnels des écoles qui ont dû expliquer cette décision aux parents et aux élèves, décision qui n'était pas de leur fait.

Nous demandons un éclaircissement durable sur les budgets et les interventions des RASED.

Qu'en est-il des frais de déplacement des personnels itinérants ? En cette fin de période, beaucoup de personnels ont entré leurs ordres de missions dans le logiciel DT-Ulysse et ne voient s'afficher qu'un sens interdit, leur indiquant que 100% du budget qui leur est consacré est d'ores et déjà consommé. Aucun ordre de mission n'ayant été validé, impossible pour les personnels de rentrer leurs états de frais et donc d'être remboursé.

Nous demandons à ce que les enveloppes soient abondées au plus vite afin de régulariser la situation de tous les personnels.

Qu'en est-il des absences « injustifiées » ? Il a été demandé aux personnels de faire remonter les absences des mercredis matins, ainsi que les justifications des parents et les réactions éventuelles du directeur et ce, quel que soit le niveau fréquenté par les élèves. En quoi l'application de la réforme des rythmes scolaires a-t-elle changé le protocole de signalement des absences injustifiées qui indique que « le directeur de l'établissement scolaire saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) quand l'élève a manqué la classe sans motif au moins 4 demi-journées dans le mois. »

Nous demandons à ce que la confiance dans les personnels soit restaurée et que, conformément au protocole de signalement des absences non justifiées, chaque directeur informe l'Inspectrice de circonscription.

En guise de conclusion, nous constatons un certain mal-être dans les écoles de la part des personnels. Ce mal-être pourrait être atténué (ou même disparaître) en accordant aux personnels la considération qu'ils méritent largement. Cette considération passe par une confiance réciproque retrouvée. C'est la seule façon de rétablir un climat serein dans le département.